|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 2 mars 2021 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 300**CE 3/ME | - Aux Administrations des États Membres de l'Union participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR de l'UIT‑T |
| **Tél.:** | +41 22 730 5866 |
| **Fax:** | +41 22 730 5853 |
| **E-mail:** | tsbsg3@itu.int | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents du Groupe SG3RG-AFR de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvel Amendement 1 à la Recommandation régionale UIT‑T D.600R et de nouvelle Recommandation régionale UIT‑T D.607R, qu'il est proposé d'approuver à la réunion du Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (réunion virtuelle, 26-29 juillet 2021)** |

Madame, Monsieur,

1 Le Groupe régional de la Commission d'études 3 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG3RG-AFR) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée au paragraphe 9.2.1 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion virtuelle, qui se tiendra du 26 au 29 juillet 2021. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion du Groupe SG3RG-AFR seront disponibles dans la Lettre collective 6/SG3RG-AFR.

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations UIT‑T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT participant aux travaux du Groupe SG3RG-AFR de l'UIT‑T, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la réunion virtuelle que le Groupe tiendra du 26 au 29 juillet 2021, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au 14 juillet 2021 à 23 h 59 (heure de Genève).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas le groupe à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation des projets de textes déterminés

# 1 Projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation UIT-T D.600R (D.600R\_AnnexB) [[SG3RG-AFR-R4-Add.1](https://www.itu.int/md/T17-SG03RG.AFR-R-0004)]

Méthodologie pour la détermination des coûts du service téléphonique international automatique entre les pays du Groupe régional de tarification pour l'Afrique – Annexe B: *Lignes directrices pour la mise en œuvre de modèles de coûts efficaces pour la tarification des services de télécommunication dans la région Afrique*

Résumé

L'Annexe B de la Recommandation D.600R fournit aux États Membres de la région Afrique des lignes directrices pour la construction d'un modèle de calcul des coûts reposant sur l'approbation de prix pour les services de télécommunication, compte tenu des changements et des innovations technologiques dans le domaine des télécommunications et des spécificités de chaque pays.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.607R (D.ONARegionalRoaming) [[SG3RG‑AFR-R4-Add.1](https://www.itu.int/md/T17-SG03RG.AFR-R-0004)]

Itinérance dans une zone de réseau unique

Résumé

Cette Recommandation, fondée sur les expériences régionales africaines, vise à promouvoir l'intégration régionale en faisant baisser le coût élevé de l'itinérance mobile. Elle fournit un cadre et des outils pour faciliter et rendre abordables les services internationaux de télécommunication à destination et en provenance des pays africains.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 300: Consultation au sujet
des textes déterminés des projets de nouvel Amendement 1 à la
Recommandation UIT T D.600R (D.600R\_AnnexB) et de
nouvelle Recommandation UIT T D.607R
(D.ONARegionalRoaming)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie**:**Courriel**: |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 300, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de nouvel Amendement 1 à la Recommandation UIT-T D.600R (D.600R\_AnnexB) | [ ]  **autorise** le Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** le Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.607R (D.ONARegionalRoaming) | [ ]  **autorise** le Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** le Groupe régional de la Commission d'études 3 pour l'Afrique à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_